



PARIS RESPIRE

ZONE APAISÉE

Paris Centre & Saint-Germain

Réunion publique de
restitution du dialogue
préalable



Sommaire

01 **Le projet Paris Respire -
Zone apaisée Paris
Centre & Saint-Germain**

02 **Le dialogue préalable**
Bilan quantitatif et qualitatif des avis
exprimés

03 **Le fonctionnement de la
Zone apaisée Paris Centre
& Saint-Germain**
Suite au dialogue préalable

04 **La suite de la démarche**

01 **Le projet Paris Respire - Zone apaisée Paris Centre & Saint-Germain**

Qu'est-ce qu'une Zone à Trafic Limité ?



- **Principe : interdire le trafic de transit des véhicules motorisés** traversant la zone sans s'y arrêter.
- **Le trafic de destination reste autorisé** : l'accès en véhicules motorisés aux personnes se rendant dans le périmètre **pour y réaliser une activité est autorisé.**

La Zone à Trafic limité n'est pas une piétonisation.

En pratique, la Zone apaisée Paris centre & Saint-Germain, c'est:

- Une **liste de dérogations** au transit et **d'usagers pouvant accéder à la zone avec justificatifs**
- Un **plan de circulation** adapté
- Une **signalisation** en entrée de zone (panneau et marquage)
- Un **contrôle** en sortie de zone

Périmètre : Paris Centre & le Nord du Boulevard Saint-Germain



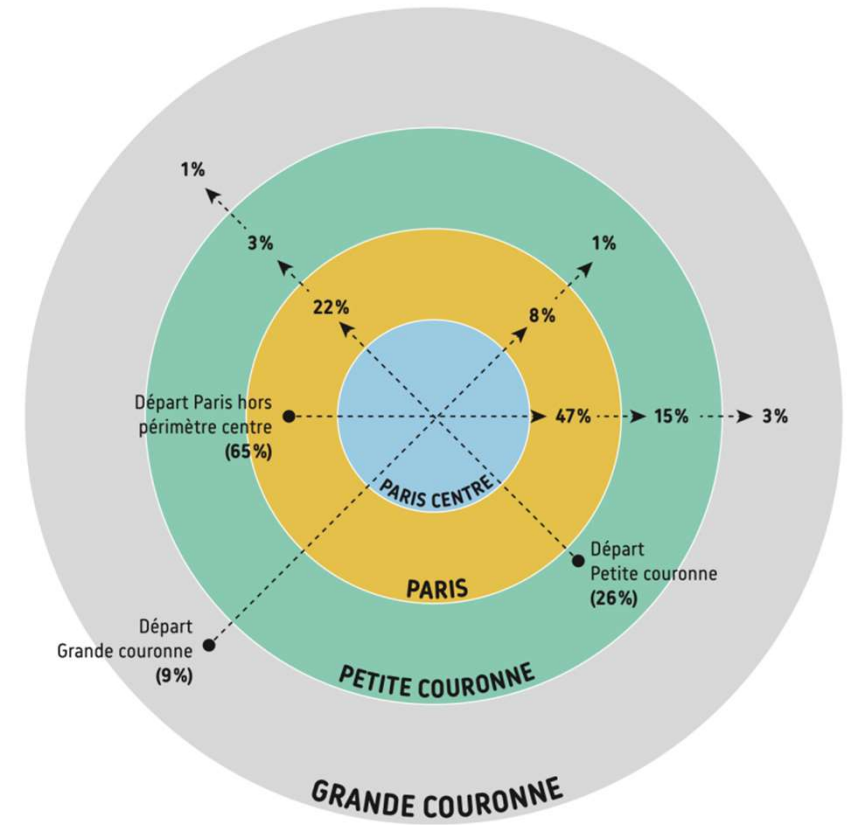
La mobilité dans Paris Centre & Saint-Germain



AUJOURD'HUI*

- **120 000 résidents, propriétaires de 19 000 véhicules**
- **Les modes de transport des résidents:**
 - 60% transport public
 - 15-20% marche ou trottinette
 - 6% VP ou VUL
 - 5% vélo
 - 5% 2RM
 - 4 à 9% sans déplacement déclaré
- **40 000 artisans fréquentent Paris Centre**
- **Commerces : 10 500 entreprises dans Paris centre employant 22 000 personnes**
- **350 000 à 550 000 véhicules routiers chaque jour**
- **Le transit représente en moyenne 50% du trafic**

Décomposition du trafic de transit dans Paris Centre selon les OD



*Données CCI 2014, SIRENE, INSEE 2017



Quels sont les bénéfices attendus ?



- **Apaiser la circulation, et fluidifier les déplacements des piétons, transports en commun et vélos**, faciliter les déplacements des usagers qui se rendent et circulent dans la zone
 - Résidents, PMR, artisans, commerçants, taxis, etc.
- **Récupérer de l'espace** pour plus de nature en ville et des espaces de convivialité
- **Améliorer la sécurité** de tous les usagers
- **Lutter contre la pollution de l'air et les nuisances sonores** en réduisant le trafic routier
- **Contribuer à la dynamisation économique, commerciale et touristique** de la zone

02

Le dialogue préalable

Bilan quantitatif et qualitatif des avis exprimés



Mai – juin 2021: dialogue préalable

- Le projet est en cours de définition
- Ce dialogue permet de stabiliser le projet



Fin 2022 - début 2023: enquête publique

- Procédure de participation du public pour s'informer sur le projet et formuler des observations auprès du commissaire enquêteur, préalablement à la décision.

Début 2024: mise en œuvre de la Zone apaisée Paris Centre & Saint-Germain

- Dans l'intervalle, la concertation continue



Un dialogue préalable visant un large public



Au total, **7 ateliers de travail** ont été organisés avec les différents publics du projet :

3 ateliers riverains :

- Le 18 mai et le 8 juin pour les riverains de la future ZTL.
- Le 10 juin pour les riverains des arrondissements limitrophes.

2 ateliers commerçants, les 9 et 28 juin

1 atelier communes limitrophes, le 17 mai.

1 atelier tourisme, le 17 juin

Des ateliers complémentaires organisés à l'automne (VTC, mobilités partagées, stationnement, galeristes et antiquaires, etc.), ainsi que des **rencontres bilatérales**.

Un questionnaire en ligne sur idee.paris.fr permettant de répondre à 14 questions dont 3 questions ouvertes :

- Que pensez-vous du périmètre de la Zone à Trafic Limité ?
- Si vous souhaitez étendre la mesure à d'autres quartiers, lesquels ?
- Quels autres usagers devraient pouvoir accéder à la zone ?



www.paris.fr

Toutes les informations sont disponibles sur paris.fr

Le bilan quantitatif global des avis exprimés



801 contributions

émises dans le cadre du dialogue préalable lors de la réunion publique et des ateliers qui se sont tenus en ligne. Ces contributions sont soit orales, soit rédigées dans le chat du Zoom.

6 779 réponses

de Franciliens au questionnaire en ligne sur [idee.paris.fr](https://www.paris.fr/idee). Parmi ces réponses, 5 625 sont issues de Parisiens.

12

contributions reçues par mail entre juin et juillet 2021.

388

contributions libres ayant fait l'objet de 8 052 votes.

Sept grandes thématiques abordées



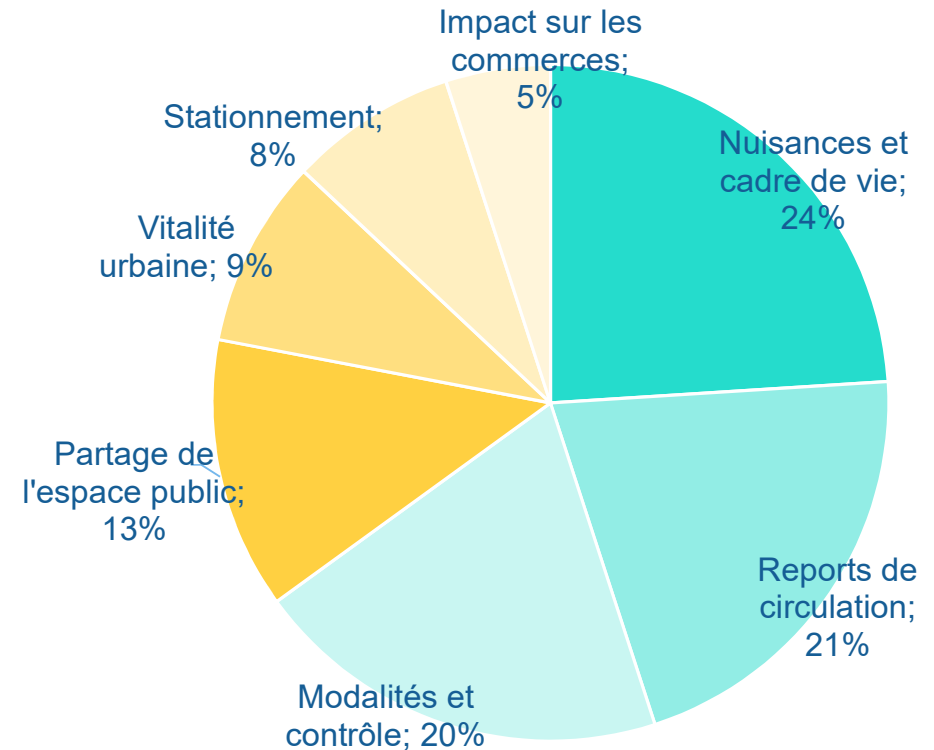
Les modalités de mise en œuvre de la ZTL:

- Le contrôle et les modalités d'accès à la ZTL
- Le stationnement et la livraison
- Le partage de l'espace public et les modes non motorisés

Les impacts de la ZTL :

- Le cadre de vie
- Les commerces et la vitalité urbaine
- Les reports de circulation

Répartition des avis exprimés lors des réunions et ateliers publics, classés par thématiques



Le profil des répondants au questionnaire sur idee.paris.fr



Base 6 603p – hors sans réponse



Lieu de résidence

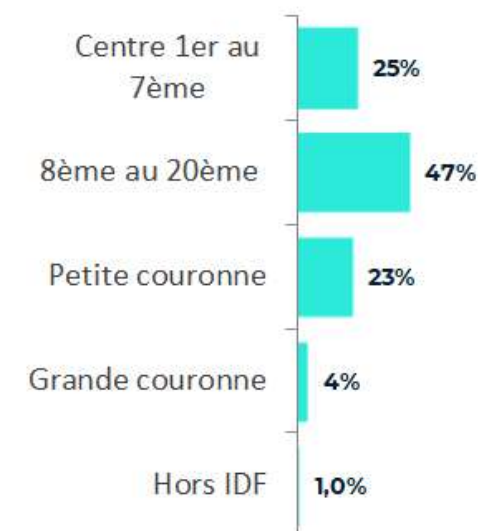
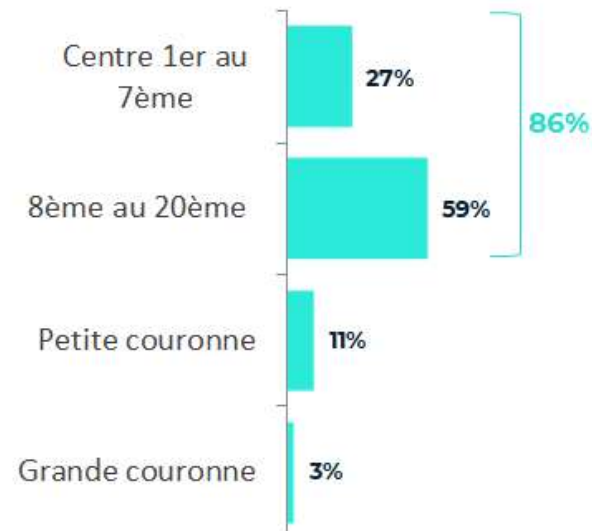
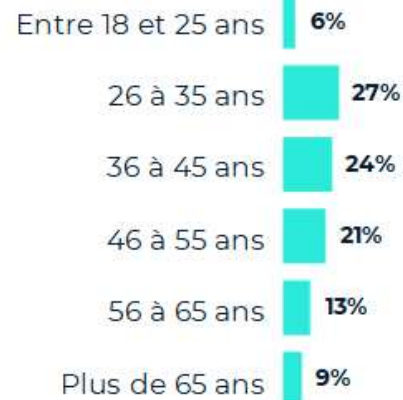
Base 6 779p



Lieu de travail

Base 5 544p – hors sans réponse

Base 6 779p



La population des répondants ne constitue pas un échantillon représentatif de l'Île-de-France.

Sur l'opportunité du projet de Zone apaisée



24% des répondants font état d'un avis favorable à la philosophie du projet et au périmètre proposé.

22% des répondants font état d'une opposition au projet.

38% des répondants ne sont « ni pour ni contre » le projet. Ils relèvent des points de vigilance, et sont force de proposition.

*Un certain nombre de postulats pris pour ce projet sont tout à fait discutables. On a l'impression sur ce sujet que les décisions sont déjà toutes prises. Merci de **tenir compte de tous les parisiens**. Pour faire 10 km dans Paris et transporter des courses lourdes ou rendre visite à des proches, le vélo et la trottinette ne sont pas adaptées pour tout le monde. Un peu de pragmatisme à propos des différents modes de vie !(Atelier arrondissements limitrophes)*

***Je suis favorable au projet.** Cela aiderait les familles à pouvoir se déplacer à pied, vélo, en taxi et métro. Cela rendrait aussi la zone attractive aux touristes. Je souhaite que la situation soit gérée sans trop d'exceptions, de laissez-passer, ce qui rendrait le dispositif peu efficace. **Je souhaiterais quelque chose de plus radical que ce qui a été présenté** (Atelier riverains 1)*

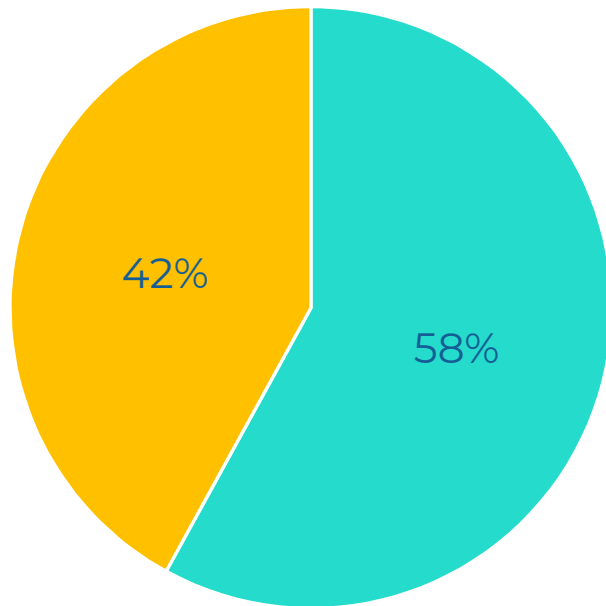
*Nous avons 37 et 33 ans et adorons voir Paris centre avec **moins de voiture, plus de piétons qui flânent, plus de jolis commerces, plus de touristes**. Les terrasses font partie de la vie et hors abus alcoolisés nous les trouvons agréables. (Atelier riverains 1)*

*Il faut **apaiser tout Paris**. Prendre des mesures fortes (Atelier arrondissements limitrophes)*

Opinion des répondants sur le périmètre de la Zone à Trafic Limité

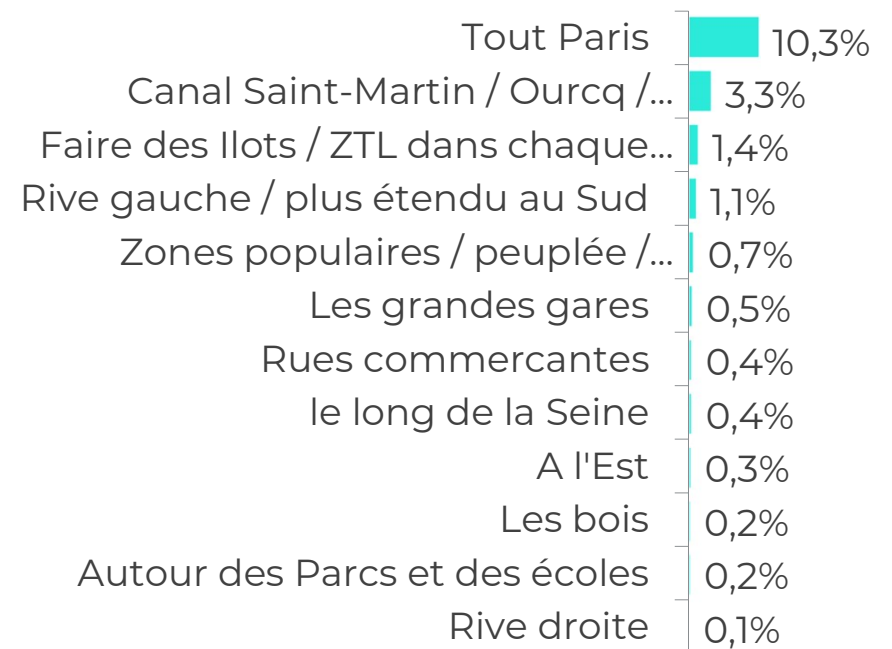
Le périmètre de la ZTL a été relativement peu remis en question lors des ateliers et de la réunion publique. 16% des participants estiment qu'il faudrait étendre le périmètre.

70% des personnes ayant participé à la consultation **ont donné un avis sur le périmètre.**



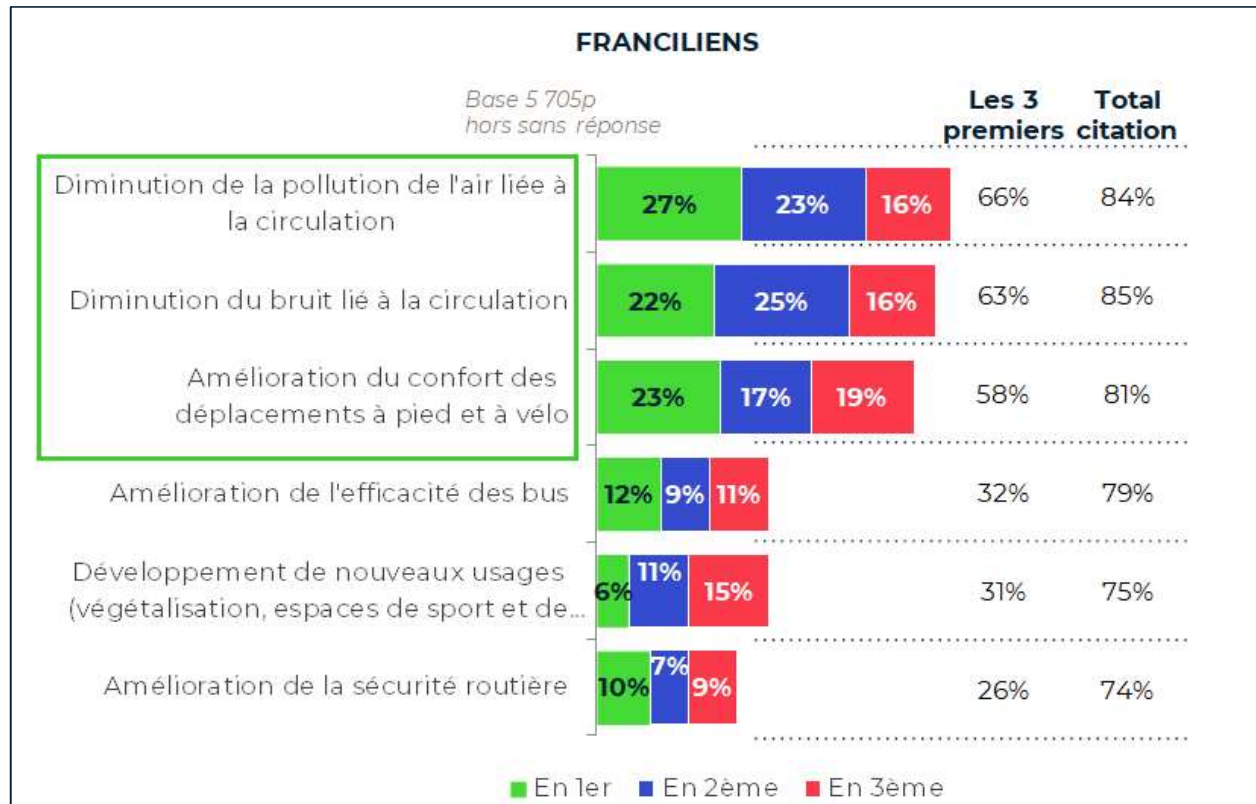
- ont approuvé le périmètre ou suggéré un autre lieu à y intégrer
- l'ont trouvé trop étendu ou se sont positionnés contre le projet

50% des participants ont suggéré des lieux pour une extension du projet



Les objectifs attendus de la limitation du trafic

Trois objectifs se détachent et traduisent une volonté d'apaisement de l'espace public.



Question posée: « Classez du plus important au moins important pour vous les objectifs attendus dans la limitation du trafic »

Modalités de mise en œuvre de la ZTL - Les usagers

Liste souhaitée par les participants :

- Les familles et amis des résidents de la ZTL
- Les personnes à mobilité réduite
- Les taxis et VTC
- Les artisans et les professionnels intervenant ponctuellement chez les riverains
- Les livreurs
- Les véhicules propres, notamment les deux roues motorisés électriques

Tout le monde doit pouvoir y accéder, mais pas forcément en voiture. Cela rendra la venue au centre d'autant plus agréable. (Atelier riverains 1)

Faisant appel à des sous-traitants dans le cadre de mon activité professionnelle, je me pose la question des conditions d'accès et des macarons qui pourraient être délivrés. (Atelier Tourisme)

Est-ce que venir chercher un colis dans la zone est possible ? (Atelier Tourisme)

Modalités de mise en œuvre de la ZTL – Les modalités d'accès

Un besoin d'information rapide sur la liste des usagers autorisés et des modalités d'exceptions pour le transit.

Je demande que les contrôles réalisés/les attestations à fournir soient simples d'utilisation pour tous (Atelier commerces 1)

Les contributeurs préfèrent **un système souple de gestion des modalités d'accès**.

Je ne pense pas qu'il faille des exceptions pour la famille / amis, sinon trop de justificatifs, trop de voitures. Les visiteurs viennent en métro, en taxi/VTC. (Atelier riverains 1)

Ils s'inquiètent des contraintes générées par un **système trop complexe de réservations**, de **demandes ponctuelles d'autorisation** ou d'une **multiplication des justificatifs**.

Il semble difficile de devoir demander un justificatif pour chaque intervention dans la zone, ou de devoir demander aux résidents d'inscrire les artisans intervenant chez eux. (Atelier commerces 1)

Je souhaite que la situation soit gérée sans trop d'exceptions, de laissez-passer, ce qui rendrait le dispositif peu efficace. (Atelier commerces 1)

Modalités de mise en œuvre de la ZTL - Le contrôle

La demande d'**un contrôle en sortie de zone** plutôt qu'en entrée a été formulée par certains acteurs.

Des inquiétudes ont été exprimées sur la **faisabilité du contrôle sur la totalité du périmètre** de la zone apaisée.

Certains proposent d'intensifier les contrôles s'appuyant sur des **technologies de reconnaissance par vidéo...**

... D'autres suggèrent de **réduire les plages horaires** d'activation de la ZTL pour que son contrôle soit plus réaliste.

Le système de vidéo-protection est indispensable (Réunion publique)

À Montorgueil plus de 500 voitures par jour pour un quartier piétonnier. Il s'agit aussi de contrôler si des mesures sont prises. (Atelier riverains 1)

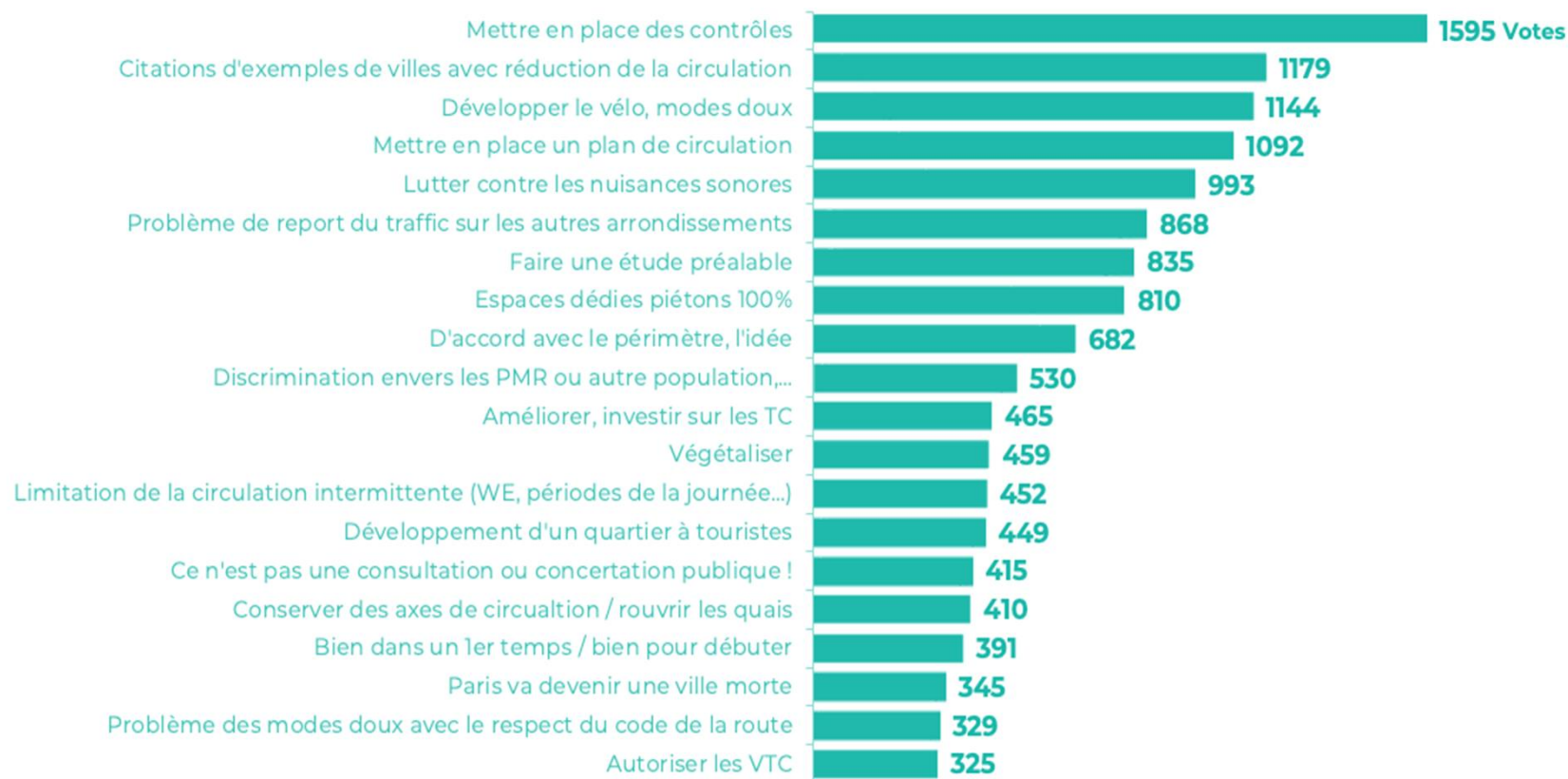
Il est difficile de maîtriser le nombre de véhicules en circulation, de maîtriser les fraudes des chauffeurs dès lors que les véhicules ne sont pas identifiables (Atelier tourisme)

Le caractère piéton de certaines rues comme la rue des Petits-Champs, la rue Chabanais ou la rue Saint-Marc par exemple n'est clairement pas respecté (Réunion publique)

Près de 8 000 votes récoltés sur la plateforme idee.paris.fr

388 contributions libres ont été soumises par le public

Base 388p
avec 7 926 votes



03

Le fonctionnement de la Zone apaisée Paris Respire Centre & Saint-Germain

Suite au dialogue préalable

Quelles seront les règles de circulation dans la zone?



Le trafic de transit sera interdit SAUF pour certains usagers

- Police, secours, véhicules d'intérêt général
- Transports en commun, taxis, vélos, auto-partage
- VTC sous réserve d'engagements sociaux et environnementaux
- PMR titulaires d'une carte mobilité inclusion ou CES
- Artisans



Quelles seront les règles de circulation dans la zone?



Le trafic de destination restera autorisé à TOUS les usagers

De façon permanente...

- Résidents de la zone et propriétaires non-résidents
- Commerçants, hôteliers, restaurateurs et entreprises domiciliés dans la zone
- Titulaires d'un abonnement et bénéficiaires de parking

... ou ponctuelle:

- Clients des commerces, hôtels, restaurants des entreprises, des musées, des théâtres... de la zone
- Visiteurs stationnant dans la zone, invités des résidents
- Accompagnants d'enfants ou de personnes à mobilité réduite
- Professionnels intervenant dans la zone (livreurs, titulaires d'une AOT)

Comment sera contrôlée la Zone apaisée ?



Des contrôles pédagogiques auront lieu pendant toute une période de mise en route et de familiarisation avec la zone.



Des contrôles aléatoires seront réalisés **en sortie de zone** et conduits dans un premier temps **par la police municipale**.



Des solutions technologiques, efficaces et sécurisées juridiquement devraient être développées par l'État par la suite.

Crédit icônes: Freepik,

Quels justificatifs seraient à présenter en cas de contrôle ?



Pas de justificatif pour la plupart des véhicules bénéficiant d'une dérogation, **reconnaisables à l'œil nu** (véhicules de secours, taxi, autopartage, PMR, VTC avec un macaron...).



Une carte de droit de stationnement / un macaron (sans démarche supplémentaire), pour les résidents, les commerçants domiciliés dans la zone.



Un ticket de stationnement en voirie ou dans un parking, pour les visiteurs.

D'autres justificatifs possibles : Kbis, extrait d'immatriculation, carte pro mobile, bons de livraison, AOT, etc.

Crédit icônes: Freepik,

04 La suite de la démarche



- Lancement de l'étude d'impact début 2022
- Lancement de l'enquête publique au second semestre 2022
- A la suite de cette procédure, la Zone à Trafic Limité fera l'objet d'une déclaration de projet et les travaux nécessaires à sa mise en œuvre seront engagés
- Mise en place de la ZTL début 2024

La concertation continue

- **Des groupes de travail** (Grands magasins, VTC, ...); un travail dédié en vue de l'élaboration de la stratégie **Autocars**
- **Échanges avec Ile-de France Mobilités et la RATP**
- **Échanges avec la Préfecture de Police**
- **Fin 2022 – Début 2023** : enquête publique sur le projet définitif

Merci pour votre attention!

... Vos questions?

